Vol. XLIX — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 20 OCTOBRE 1920 — No 48

ABONNEMENTS
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIE ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

COUPS DE PLUME

L'on nous permettra de revenir sur la question des trottoirs à Saint-Boniface.

C'est une question intéressante puisque tout le monde y passe.

C'est une question pratique aussi, et, tout ce qui est pratique dans ce grand siècle si pratique devrait recevoir première considération, puisque de nos jours le point pratique semble primer tous les autres.

Or, les réparations que nous suggérions la semaine dernière n'ont pas été faites, du moins sur les rues que nous visitons.

Il faut dire qu'il y a beaucoup d'autres rues que nous ne visitons pas et où peut-être il se fait actuellement, hors notre connaissance, des réparations importantes.

Il se peut aussi que les besoins se fassent sentir plus sérieusement ailleurs que là où notre pensée se dirigeait au moment où nous nous lamentions sur les planches brisées qui jettent de l'imprévu dans nos promenades.

En tous cas soit dit sans malice, sans colère, mais sérieusement, même si nous n'avons pas l'air de prendre la question au sérieux, il est absolument vrai qu'il y a sur nos rues des endroits dangereux, très dangereux même pour les piétons.

Et... le piéton... de nos jours... est un sujet qui mérite l'attention des pouvoirs publics.

Nous ne sommes plus, voyez-vous, en ces temps dorés où l'immense majorité se promenait en automobiles et où les piétons ne formant que l'infime minorité, n'avaient droit qu'à une part très restreinte des faveurs publics, puisqu'en nos jours de grand pratique la loi et la coutume veulent que les petits prennent ce qu'ils peuvent attraper et qu'ils s'en contentent.

Non, aujourd'hui c'est la majorité qui se promène à pied et c'est la petite minorité des cossus qui se donne le luxe de se promener en automobiles.

On admettra que dans cette situation il est d'une importance capitale pour le bien public, le confort et la sureté de nos concitoyens que nos trottoirs soient tenus dans un état aussi parfait que possible.

Mais, cessons ces propos de haute philosophie pour revenir au point pratique qui est la réparation des trottoirs—tout terre-à-terre que puisse être ce problème qui d'ailleurs ne peut par son essence être autre part que sur terre.

L'endroit qui occupe particulièrement notre pensée se trouve sur la rue Dumoulin entre la rue du Collège et la rue Saint-Jean-Baptiste.

Nous invitons les membres du comité des travaux publics à faire une promenade de ce côté et nous les prévenons charitablement de ne s'y aventurer le soir qu'avec beaucoup de précaution en faisant des pas très lents et très courts.

Pour préciser, nous dirons qu'il y a là deux endroits très dangereux, l'un en face de l'usine de M. Constant et l'autre en face de la résidence de M. Dumouchel.

Nous connaissons des citoyens qui déjà ont failli s'y casser le cou ou pour le moins la jambe.

Bien que nous le disions en riant, que l'on veuille bien nous en croire, un accident sérieux peut survenir à toute heure du jour et de la nuit, à cet endroit, où se serait pourtant l'affaire d'une petite demie-heure, pour mettre tout en ordre.

* * *

Si la question des trottoirs a son importance, que dire de la question du Pont Provencher et de l'entrée de Winnipeg à Saint-Boniface.

S'il est trop tard pour pleurer sur le dommage irréparable fait non seulement à Saint-Boniface, mais aussi à la ville de Winnipeg, par la malheureuse construction de la gare Union et l'établissement des voies ferrées sur la prolongation de l'avenue Broadway jusqu'à l'avenue Provencher, il devrait être plus que grandement temps de remédier en autant qu'il se peut aux résultats désastreux de cette faute regrettable.

L'entrée de Winnipeg à Saint-Boniface sous la voie ferrée du C. N. R. est une indignité que les pouvoirs publics ont laissé subsister trop longtemps.

Quand le ciel est beau et que la température est au sec, c'est un trou rempli de poussière qui aveugle et étouffe; quand le ciel est à la pluie c'est un trou boueux, malpropre et dangereux.

La rue à cet endroit est trop étroite et trop croche.

En un mot c'est un véritable casse-cou sale et d'une parfaite laideur.

Le pouvoir public qui peut apporter un remède à cet état de chose et qui ne le fait pas est criminellement coupable contre la société qui doit y passer.

Le traffic à cet endroit est immense; une action s'impose; qui est responsable du refus ou de la négligence de remédier à ce fâcheux état de choses?

On nous dit que le conseil de Saint-Boniface à fait tout ce qu'il était possible de faire.

Qui doit agir?
Que celui-là agisse!

* * *

En ces jours où l'on parle tant de bonne-entente, il y aurait pour le conseil de la ville de Winnipeg une occasion magnifique d'établir entre les citoyens des deux rives des rapports de bonne amitié.

Ce serait de prendre les moyens nécessaires pour rendre convenable l'entrée de Winnipeg à Saint-Boniface.

Tout le monde est intéressé à cette question; le commerce de Winnipeg comme celui de Saint-Boniface.

Puisque dans un moment d'aberration mentale ou pour le moins, dans un moment de courte-vue, l'on a jugé bon de fermer l'avenue Broadway, faute pour laquelle les citoyens de Winnipeg eux-mêmes pleureront un jour, on devrait aujourd'hui prendre les moyens nécessaires pour élargir la rue Water, et construire un subway à l'entrée, du Pont Provencher, de telle manière que l'on puisse avoir de la rue Main de Winnipeg à l'avenue Provencher de Saint-Boniface un passage qui soit digne d'une grande ville et qui soit capable de donner libre cours au grand commerce quelque puisse être son importance.

La compagnie de chemin de fer doit faire sa part dans ce travail et elle devrait la faire largement.

Une grande et large voie de communication entre Winnipeg et Saint-Boniface est nécessaire non seulement pour aujourd'hui, mais surtout pour les années futures.

Saint-Boniface est destinée par sa seule situation géographique à devenir le centre de ce qui sera plus tard la plus grande ville industrielle de l'Ouest Canadien.

Pourquoi nous tenir toujours dans l'état désagréable et désavantageux où l'on semble vouloir nous étouffer par l'isolement et la famine?

Pourquoi ne pas faire de tous côtés un effort louable pour briser les liens et les obstales qui paraissent aujourd'hui si forts et si insurmontables que l'on ne semble pas capable de résoudre la question.

S'il y a quelque part mauvais vouloir, que l'on s'élève au dessus des petits préjugés, ces vilains conseillers qui causent le retard dans le développement de deux grandes villes, destinées à être plutôt deux soeurs que deux rivales.

Là où il y a vouloir il y a pouvoir.

Si donc l'on ne fait rien c'est que là où l'on peut l'on ne veut pas.

LA CRISE ITALIENNE

L'Italie est rudement secouée, en ce moment, dans son sol et dans sa structure sociale. Après les désastres causés par le tremblement de terre de la Toscane et la récente alerte de Mantoue, voici que la société elle-même a tremblé sous les coups des agitateurs qui, exploitant avec habileté le mécontentement de la classe ouvrière, surtout dans la métallurgie, ont cherché à entraîner dans un mouvement révolutionnaire 500,000 hommes des grands centres manufacturiers de l'Italie.

Le correspondant romain de la Croix de Paris, B. Sienne (Mgr Vanneufville), dans le numéro du grand journal catholique parisien du 25 septembre, fait une revue fort intéressante de ces troubles ouvriers, qui ont ému l'Italie et le monde. La crise a été provoqué, dit B. Sienne, par une demande de la Fédération italienne, (socialiste) des ouvriers métallurgistes (la Fiom) réclamant une augmentation de 50% sur le salaire des femmes et des apprentis ouvriers et une augmentation de 7 lires 20 sur le salaire de tous les autres ouvriers. Les patrons refusèrent, déclarant toute nouvelle concession de leur part impossible. "On nous réclame encore un milliard et demi par an, dirent-ils, et toutes nos usines réunies valent moins de trois milliards."

Sur ce refus des patrons, la Fédération ouvrière italienne prescrivit à ses membres de produire moins et de consommer davantage de matières premières, de charbon, etc. C'était la "grève perlée". A cette grève, ou à cette espèce de grève, les industriels répondirent par la fermeture des usines (lock out). Et c'est ici que la Fédération ouvrière paya d'audace, en donnant l'ordre aux ouvriers métallurgistes de rester dans les usiness et d'en prendre eux-mêmes la direction. 300 usines furent ainsi occupées et 500,000 ouvriers se trouvèrent enveloppés dans ce mouvement. "Au sein de chaque établissement, des Conseils de fabrique furent organisés qui remplacèrent la direction patronale. Ils étaient généralement formés d'une triple Commission : 1. les comissaires du travail auxquels était confié le contrôle de la bonne marche de l'usine : 2. la direction technique, comprenant un directeur, des chefs techniciens, des chefs de rayon et magasiniers; la direction administrative, présidée par un directeur ayant à son service plusieurs comptables. En même temps, des gardes rouges surgissaient tout organisés; ils montaient la garde à la porte des usines transformées du coup en véritables casernes, sinon en forteresses."

La soudaineté de ce mouvement d'ensemble, qui s'exécuta rapidement dans toute la Lombardie, démontre bien que ce mouvement fut organisé. Depuis des mois, d'ailleurs, l'organe des socialistes avancés, le misérable Avanti, faisait une propagande acharnée des idées sovietistes et enquêtait sur "l'organisation pratique des Soviets en Italie". Il est donc évident que la masse des ouvriers a été entraînée par des meneurs et embrigadée, plusieurs sans trop le savoir probablement, dans une véritable mobilisation révolutionnaire. Les patrons de Lombardie prétendent, du reste, que le tiers seulement des ouvriers de leurs usines a marché à l'appel des agitateurs soviets.

Quoi qu'il en soit du chiffre exact des ouvriers entraînés dans le mouvement, il reste acquis que les chefs les plus avancés du socialisme italien ont voulu profiter d'un simple conflit ouvrier "pour tenter le coup révolutionnaire".

Une fois l'occupation des usines effectuée, une discussion s'éleva entre le parti socialiste et la Confédération générale du Travail. Les chefs socialistes prétendaient que la direction de ce mouvement ouvrier leur appartenait, maintenant qu'il avait pris un caractère politique, tandis que la Confédération du Travail conseillait aux ouvriers de lui rester fidèles en demeurant sur le terrain des revendications purement économiques, convaincue, disait-elle, "qu'un mouvement immédiat pour la transformation du régime était destiné à échouer". Cette transformation du régime, selon les propres termes de la direction socialiste, "devait aboutir à l'avènement du Communisme, avec la dictature du prolétariat, et par suite, la proclamation de la République des Soviets".

La question, débattue vingt heures durant, entre chefs socialistes et chefs de la Confédération du Travail, fut définitivement soumise au vote des ouvriers de la Confédération. Sur 1,094,437 ouvriers représentés, 591,245 votèrent en faveur de la Confédération et 409,565 pour le parti socialiste. Il convient de ne pas se rassurer trop vite devant ce vote, puisque la motion adoptée par la majorité est encore socialiste; elle déclarait, en effet, "que l'objectif de la lutte devait être la reconnaissance, par le patronat, du contrôle syndical sur les usines, étant entendu que l'on voulait frayer ainsi la route à de plus grandes conquêtes, lesquelles devaient immanquablement conduire à la gestion collective et à la socialisation pour résoudre ainsi, organiquement, le problème de la production."

On peut comprendre facilement l'état des esprits des patrons métallurgistes italiens, mis à la porte de leurs usines par leurs propres ouvriers. Il protestèrent énergiquement contre l'attitude passive du gouvernement Giolitti. Ce dernier se décida enfin à intervenir par une combinazione d'urgence, où l'on sent beaucoup plus la crainte des ouvriers que celle des patrons. Le gouvernement institua,en effet, une commission mixte qui est chargée de préparer un projet de loi organisant le contrôle syndical des usines. La Confédération des Industriels n'a accepté ce compromis qu'au pis aller et à la condition que les usines soient évacuées par les ouvriers. A l'heure qu'il est, les usines sont toutes évacuées. Et le premier ministre Giolitti se vante "d'avoir réglé d'une façon satisfaisante l'un des pires conflits économiques qui se soit produit dans l'histoire de l'industrie..."

Nous avons des doutes sur l'efficacité durable du remède de M. Giolitti. En principe, la participation obligée de l'ouvrier à la gestion des affaires de l'usine nous paraît ouvrir la porte à la socialisation de l'industrie. Autre chose, évidemment, est la libre consultation des ouvriers les plus compétents par les patrons sur plusieurs questions d'ordre administratif, comme cela se pratique couramment dans les usines sagement gouvernées. En pratique, la participation officielle de l'ouvrier à l'administration de l'usine peut être une source de discussions et de conflits sans fin, à moins qu'elle ne soit toujours appliquée dans le plus parfait esprit de charité de part et d'autre: ce qui est rare.

Mais sans entrer plus avant dans la discussion de cette grave question, retenons la leçon de ces événements inquiétants. Dans un pays catholique comme l'Italie, le syndicalisme organisé en deors de l'église commande à un peu plus d'un million d'ouvriers, qui peuvent être lancés, sur l'ordre d'un chef, en plein mouvement révolutionnaire. Continuons donc à organiser catholiquement nos ouvriers catholiques; continuons à leur former des chefs solidement catholiques, si nous voulons voir la société canadienne échapper au fléau dévastateur du socialisme. Et l'Italie elle-même sera sauvée de son emprise, si elle veut suivre les enseignements et les directions du Pape.—A. H. (La Semaine Religieuse de Québec).

LES LOIS DU MARIAGE

(La Patrie)

Il est évident que beaucoup d'eau passera sous le pont avant que les doctrines de l'Eglise et nos lois civiles relatives au mariage soient comprises de certaines sectes protestantes. Même la décision si simple et qui s'imposait que le juge Bruneau ne pouvait ne pas rendre dans la cause du Chinois qui demande l'annulation de son mariage avec une canadienne-française mineure ne trouve pas grâce devant nos frères séparés.

"Comment se fait-il", s'écrie le "Globe" de Toronto, "que le jugement de la Cour Suprême du Canada, décrétant la validité d'un mariage mixte célébré devant un ministre non-catholique autorisé à tenir les registres de l'état civil, soit mis de côté par un simple juge de la Cour Supérieure?"

Et le confrère réclame l'adoption d'une loi du mariage uniforme pour tout le Dominion, pour la "protection des femmes innocentes et de leurs enfants." "Il n'y a pas que les Chinois de payens", ajoute-t-il; "des milliers de sauvages du Canada n'appartiennent à aucune église chrétienne; ces gens peuvent obtenir leur citoyenneté et le parlement a eu indubitablement l'intention de mettre le mariage parmi leurs droits civils. L'on ne saurait permettre que les règles de discipline adoptées par les églises ou les sectes pour la gouverne de leurs membres soient supérieures aux lois du pays".

Quoi que l'on fasse ou dise pour embrouiller la question, il est peu probable que les tribunaux se laissent détourner de leur devoir envers l'Etat et envers l'Eglise. L'Eglise catholique est une société parfaite. Elle a le droit de passer des règlements qui concernent la communion des fidèles. L'Etat reconnait son pouvoir. Or, pour être valide, un mariage entre deux catholiques formules et des règles précises auxquelles toutes les parties doivent se soumettre. Pourquoi ne s'y conforme-t-on pas? Les ministres du culte protestant connaissent les règlements et les droite canonique de l'Eglise catholique. S'ils refusaient d'unir dans les liens du mariage les catholiques qui se présentent devant eux avant d'avoir satisfait pleinement à toutes les exigences de la loi, toute cause de difficulté disparaîtrait. Peut-on citer un cas où nos prêtres auraient commis l'imprudence de bénir le mariage de "protestants" avant qu'ils se soient conformés, non seulement aux décrets ecclésiastique, mais encore aux lois civiles? Une once de bonne volonté épargnerait aux tribunaux et au pays tant d'ennuis!

Il en est ainsi du divorce que l'Eglise catholique n'a jamais reconnu et ne reconna-tra jamais. Que l'on crée des tribunaux ad hoc tant que l'on voudra, la doctrine de l'Eglise restera, parce qu'elle est immuable et éternelle comme Celui qui l'a apportée sur la terre. Les catholiques ne peuvent passer outre. Tout mariage célébré régulièrement devant un prêtre autorisé ne saurait être dissous. Est-ce un mal? La société, la famille en souffrent-elles? Tout mariage contracté dans des conditions que l'Eglise réprouve peut être annulé. L'Etat a-t-il tant à s'en plaindre?

Si nos concitoyens qui ne professent pas notre foi considèrent que le mariage n'est pas un sacrement et qu'il peut être rompu pour une raison ou pour une autre, souvent pour un simple excès de mauvaise humeur, tant pis pour eux. Qu'ils fassent ce que bon leur semble. Mais ils ferment volontairement les yeux sur un état de choses déplorable qui afflige le monde. Est-ce possible qu'ils ne se rendent pas compte de la gravité des ravages causés par l'application des lois du divorce aux Etats-Unis et en Angleterre? Dans ces deux grands pays, les meilleurs esprits, s'alarmant de plus en plus du mal profond qui résulte de la facilité avec laquelle les époux se séparent et les familles sont semées aux quatre vents, réclament des mesures remédiatrices. Et, ici,dans ce jeune pays plein d'avenir, où les religions et l'Etat se prêtent un mutuel concours pour assurer le bien-être commun, où la famille repose sur des bases solides et sacrées, l'on voit des réformateurs qui cherchent à tout déranger et à tout bouleverser. Nous ne croyons ni en leur sagesse ni en leur sincérité.

Tant de malignité ne paralysera pas son oeuvre féconde au Canada et dans l'univers entier, nous en sommes convaincus.

CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby give that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1211—To provide for cancelling certain debentures and the entry thereof in the Debenture Register and to authorize the issue of new Debentures in substitution thereof payable by a different mode of payment.

No. 1212—To provide for cancelling debentures issued under the authority of By-Law No. 916, as amended by By-Law No. 1104, and the entry thereof in the debenture Register, and to authorize the issue of new debentures in substitution therefor payable by a different mode of payment.

No. 1213—To authorize the sale of certain Debentures.

No. 1214—To provide for a change in the denominations of debentures authorized by certain By-Laws.

No. 1215—To repeal By-Law No. 1210, intituled "A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the issue and sale of debentures to the amount of $200,000.00, as authorized by By-Laws Nos. 916 and 1004."

No. 1216—For the appointment of an Arbitrator in the matter of the claim of J C. Dussault for damages to Lot 805, DGS 76, St. Boniface, Plan 64 and the buildings erected thereon, by reason of the erection of the new Provencher Bridge.

No. 1217—To amend By-Law No. 892, respecting the appointment of a a Pound-keeper and the regulating of Ponds.

No. 1218—To close portions of rue LaVerandrye and rue Thibault and to convey the same to the Canadian Northern Railway Company and to open as a Highway and as diversion of rue Thibault all that portion of Lot Seventy-Six (76) of the Parish of St. Boniface as shewn and colored Pink on a plan attached to this By-Law.

No. 1220—Fixing the indemnity of the Aldermen of the said City, for the year 1919.

No. 1221—Fixing the Tax Rate in the City of St. Boniface for the year 1919.

No. 1222—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate Lots 7 and 8 Block 1, Plan 1441.

No. 1223—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate Lot 30, Part Lot 82, Plan 2373.

No. 1224—To Open and continue a certain street in the City of St. Boniface.

No. 1225—To authorize the Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers or others, and to confirm such loans already made by the Treasurer as are provided for in Sections 526 and 677 of the St. Boniface Charter.

No. 1226—Respecting the appointment of an Assessment Commissioner.

No. 1227—Relating to Waterworks.

No. 1228—Re Tax Sale certificate covering Lot One, Block 5. Plan 2005.

No. 1229—To impose a Waterworks Frontage Rate.

No. 1230—To authorize the assignment of Tax Sale Certificates Nos. 2019 and 2020, held by the City of St. Boniface to Joseph Hebert, of the City of St. Boniface.

No. 1231—Authorizing and assignment of a Tax Sale Certificate to Louis Philippe Roy of Lot 20, Block 13. Plan 1306.

No. 1232—To determine the Business Assessment to be made upon the Corporation Companies, individuals or partnerships, liabie thereto, and the Business Tax to be levied on said assessment.

No. 1233—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to Achille Houssin of Lot 60, Block 2, Plan 1028.

No. 1234—To enable the City of St. Boniface to bórrow from the Banque d'Hochelaga $450,000.00.

No. 1236—To authorize assignment of Tax Sale Certificates to Alice Maude Clark of Lots 72, 73 and the West Half of Lot 74, DGS 86 St. Boniface. Plan 692.

No. 1237—To authorize an assignment of Tax Sale Certificate to Union Bank of Canada of Lot 72 DGS 82, St. Boniface. Plan No. 651.

No. 1238—To provide for assessment by Special Rate the cost of a pavement on Marion Street between the easterly boundary of DesMeurons Street and the Westerly boundary of Dawson Road in the City of St. Boniface.

No. 1239—Assignment of Tax Sale Certificate re Lots 16 and 17, Block 8, Plan 1441, to LaCorporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1240—Assignment of Tax Sale Certificate Lots 5 and 6, Block 8, Plan 1441 to La Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1241—Assignment Tax Sale Certificate Lots 3 & 4. Block 8, Plan 1441, to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1242—Assignement Tax Sale Certificate re Lot 2, Block 8, Plan 1441 to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1243—Assignment Tax Sale Certificate re Lot 38, Block, Plan 1441, to La Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1244—Assignment Tax Sale Certificate re Lots 36 & 37. Block 4, Plan 1441, to aL Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1245—Assignment Tax Sale Certificate re Lots 3 and 4 Part of Lot 82, Plan 2213 to the Equitable Trust Co.

No. 1246—To authorize assignment of Tax Sale Certificate tò the Trustee Company of Winnipeg Limited re Lot 1, excepting thereout the most Northerly 82 feet, Block 33, Plan 386.

No. 1247—To authorize Tax Sale Certificate to the Anglo-Americain Trust Company re Lot 2. Block 5, Plan 2005.

No. 1248—To abolish Jitneys. Winnipeg District as shewn on a plan registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 2531.

No. 1249—To authorize the acceptance of $5000.00 as compensation for the right-of-way of the Greater

No. 1250—Respecting the appointment of a Permanent Board of Assessment Commissioners.

No. 1251—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to the Trustee Company of Winnipeg, Limited. of Lot 41. Block 3, Plan 1357.

No. 1252—Assignment of Tax Sale Certificates to Alex. Parker re Lots 19 and 20, Block 18. Plan 386.

No. 1253—Respecting the Supply of Water to the Rural Municipality of St. Vital by the City of St. Boniface.

No. 1254—For the appointment of a Poundkeeper and to regulate Pounds.

No. 1255—Authorizing an Assignment of Tax Sale Certificate to John Orr Newton of Lot 13, Block 34, DGS 80-89 St. Boniface, Plan 386.

No. 1257—Authorizing an Assignement of Tax Sale Certificate to John Orr Newton of portion of Lot 7, Block 34, DGS 80-89 St. Boniface Plan 386.

No. 1258—To open as a public highway all those portions of Lots 121 and 122 of the Parish of St. Boniface as shewn and colored pink on a plan attached to this By-Law.

No. 1260—To regulate the use on City Streets of traction engines, thrashing machines, harvesters and other heavy machines.

No. 1261—Regulating public bridges.

No 1262—To close portions of St. Joseph's Road in the City of St. Boniface and to convey the same to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1263—Fixing the indemnity of the Aldermen of the City of St. Boniface for the year 1920

No. 1264—Fixing the tax rate in the said City for the year 1920.

No. 1265—Authorizing assignment of Tax Sale Certificates to the First National Investment Company, Limited, re lots 115, 116, 123, 125, 126, Block 1, Plan 1053.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface. Man.. September 23rd. 1920.

LE CANADA MUSICAL

La nouvelle invention d'une femme russe, que l'on expérimente à Paris en ce moment, promet de révolutionner l'art du décor au théâtre, nous dit Le Canada Musical. Le nouveau système permet de peindre deux et même trois saison. Le Metropolitan-Opéra donnera "La Juive" le soir de sa réouverture prochaine. Le procès de Wagner contre Galli-Courci est très intéressant: il donne une idée des recttes formidables réalisées par l'artiste italienne en concert et à l'opéra. La Boston Symphony a repris la série de ses concerts. La visite de l'Opéra de Paris nous décrit les loges des artistes de ce grand théâtre. Voici quelques-scène sur une seule toile, un jeu unes des nouvelles du Canada Musical qui se vend au prix de 15 sous le numéro. Pour les abonnements, $3 par année, on doit s'adresser à Casier postal 1509, Montréal.

de lumière permettant de n'en faire paraître qu'une à la fois. Cette invention représente une économie considérable sur le prix de la toile. La directeur de l'Opéra de Chicago a engagé un nouveau chef d'orchestre français qui diregera les oeuvres françaises pendant la

La France officielle retrouvé blement haineyses et sectaires, tou-Lme. Son successeur à l'Elysée, journaliste y recontra, dans le tendu en France, un tell concert tique". Et, insistante de nouveau. tout pour moi, mon gaz, mon acéy-Ontario.

FEUILLETON DU "MANITOBA"

No 13

Le Grand Mufflo

Par Pierre L'Ermite.

Et puis, on regardait à droite, à gauche, on se retournait, tout était sujet d'étonnement pour ces chrétiens zélés, dont beaucoup n'avaient pas mis le pied à l'église depuis quatre ou cinq lustres. Mais le prêtre est là, veillant à tout, apaisant les causes du conflit, faisant avancer des chaises par-ci, en retirant par-là.

C'était un tout jeune curé, grand et maigre, au regard lointain, paraissant souffrir, dans sa délicatesse, des conditions spéciales au milieu desquelles allait s'exercer son ministère.

Durant quelques secondes, un silence inaccoutumé descendit sur l'auditoire, et toute l'assemblée aurait pu entendre les questions lituriques, si tout d'un coup Cascarreaux n'avait bruyamment ouvert sa redingote de location, en s'écriant avec un grand soupir:

— Saperlipotte!... Ce qu'il fait chaud dans leur établissement..!

Mentalement, Mufflo, déjà sous pression, se promit de ne pas lui mâcher la vérité à la sortie de l'église. Quand on est invité à quelque chose..., on s'y tient [illegible]!.. ou alors on ne vient pas [illegible]ut! Voilà!... Et il le dirait tout à l'heure entre deux yeux, et carrément encore!

Mais à peine cette réflexion est-elle terminée, que subitement s'élève le bruit d'une furieuse altercation entre le suisse et les trois petits Cascarreaux.

Pourquoi???

Mufflo n'en eut jamais la notion exacte.

Il circula plusieurs versions. Le suisse affirma que les trois marmots l'avaient nargué en louchant comme lui; les petits Cascarreaux prétendirent exactement la même chose, sauf que c'était tout le contraire! Le suisse les aurait provoqués, en les empilant comme des anchois, trois sur deux chaises, sous le fallacieux prétexte qu'ils étaient petits, et en les traitant de misérables vibrions!

Pour la dixième fois, le prêtre arrangea les choses, et le silence était à peu près rétabli, quand il posa à Mufflo, silencieusement exaspéré, la question du rituel :

— Monsieur Rumahu (Prosper-désiré), vous consentez à prendre Mlle Léontine Mobichard, ici pré[illegible]e, pour votre femme et légitime épouse, selon le rite de notre Sainte Mère l'Eglise..?

— Eh... mon Dieu... oui... répond le Mufflo à bout de patience par la tournure que prenait décidément sa noce.

La jeune femme ne bougeau pas; mais un observateur attentif eût aperçu errer sur ses lèvres un rapide sourire, pendant qu'une sorte d'éclair s'éteignait, comme une lueur de poignard, entre ses cils abaissés.

— ... Mademoiselle Léontine Mobichard, ici présente, vous consentez à prendre M. Rumahu (Prosper-Désiré) pour votre mari et légitime époux, selon le rite de notre Sainte Mère l'Eglise...?

Léontine inclina la tête et murmura :

— Oui...

L'affaire était bouclée partout.

Le prêtre, qui juge le personnel de la séance trop orageux et trop lancé pour faire la moindre allocution particulière, dans cette circonstance pourtant si grave de la vie, continue lentement, au milieu de la curiosité loquace des gens de la noce, les cérémonies liturgiques, et lit seulement les recommandations générales inscrites au rituel.

Mais quand Mufflo passa au doigt de sa jeune femme l'anneau des épousées, Léontine, d'un geste sec, plia ce doigt; l'anneau ne dépassa pas la première phalange, et ce fut elle qui, librement, de sa main dégantée, le fit glisser à fond.

Si Mufflo eût été capable de comprendre le symbole, il aurait signifié pour lui que, dans la future communauté, celui qui porterait la culotte ne serait certainement pas l'être qui l'avait si indignement maltraitée aujourd'hui!...

CHAPITRE X

Ou la Petite Madame Commence à Faire des Siennes

Ce cher Mufflo est marié depuis dix-huit mois, et sa petite femme n'a pas perdu son temps. Le lecteur va en jugerpar le suggestif bilan ci-joint :

Primo : Mufflo a liquidé la blanchisserie de ses pères, en ce sens qu'il l'a louée—non pas à un parent,—car cette petite Léontine sait très bien que la famille est généralement plutôt mauvaise paye, mais à un vieux blanchisseur du pays, lequel fait ses Pâques, est membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul et de l'association de la Bonne Mort; toutes sortes de conditions qui ont convaincu la jeune femme que, de ce côté-là, au moins, elle serait consciencieusement payée.

Secundo : A été liquidée idem la digne Mme Rumanhu: La Pauvre!... Elle est encore suffoquée de la façon extra-rapide dont la lutte a été engagée... conduite... finie!

Cette petite rosse de Léontine pourrait broder sur ses serviettes la devise de Jules César : "Veni.. Vidi... Vici!... Je suis venue.—j'ai vu.—J'ai vaincu!..."

En effet, Mme Rumahu a été roulée en cinq secs, sous les yeux pacifiques de son fils; d'ailleurs, ce dernier a assisté au débarquement maternel d'une façon presque soulagée, sa femme lui ayant persuadé que "ce souillon de grosse blanchisseuse" était l'obstacle à toute évolution, qu'elle constituait, aux pieds de son fils, un véritable boulet qui l'empêchait, lui, Mufflo, de prendre son essor vers les hautes sphères sociales, pour lesquelles évidemment il était né.

La mère Rumahu d'abord avait voulu lutter avec ses armes naturelles; ja jeune Mme Mufflo essuya même pendant quinze jours le feu de tout le vocabulaire extrêmement énergique et varié de la blanchisserie; elle apprit qu'elle n'était qu'une roulure... qu'une rognure...qu'un fond de bain... un dessous de baquet, etc... Mais quand les grosses pièces furent tirées, alors la petite bru entra en ligne : Oh... très simplement! Larmes, d'abord silencieuses, qui tout de suite retournèrent Mufflo.

Puis on joua la grande tragédie.

Un soir, deux mois après le mariage, il rentrait, assez soucieux. Léontine, dans un coin de son coquet appartement, travaillait à une broderie et ne leva même pas la ête. Mufflo, un peu étonné, la regarda. Il ne vit pas, lui, l'épas personnage, le tableau très préparé, le demi-jour, les tentures, la toilette simple et modeste, etc... il ne constata qu'une chose: c'est qu'en se penchant vers sa femme.. elle pleurant! Elle pleuraît, sa pauvre petite chatte!... Sa biche chérie!... Son rat aimé!... Son chevreuil bleu!... Son lapin russe! Sa Léontine adorée!

— Et pourquoi pleures-tu? s'écria-t-il avec le ton féroce de quelqu'un qui va découdre l'humanité entière.

Alors, très doucement, avec une grâce mélancolique, Léontine se lève..., passe au cou de Mufflo deux bras tremblants d'émotion; et le regardant avec des yeux qui se voilent de grosses larmes :

— Tu vas répondre à ma question...?

— Mais oui... tout de suite!

— ... Croyais-tu, en te mariant, avoir épousé une... une scorie... une fille de rien...?

Et Mufflo levait les marteaux-pilons qui lui servaient de mains.. comme s'il voulait puvériser le calomniateur.

—...Qui a dit cela? répète Léontine douloureusement. Qui a dit cela...? C'est ta mère qui a dit cela!...

—...Ca ne compte pas!...

— Tu as tort de dire cela... Une mère doit compter toujours.. Et puis elle ne l'a pas dit qu'ici... Elle l'a répété partout dans le quartier... et quand je passe maintenant, on me regarde avec des yeux dont je saisis le langage.

— Mais non!...

— Mais si... Ah! je sais bien pourquoi elle m'en veut, ta mère!. Elle sent que je t'aime plus qu'elle... que je t'aime plus que ma tranquillité... plus que moi-même!... Si je voulais te laisser croupir dans cette banlieue..., si je voulais perdre mon temps à potiner avec toutes les commères; certainement tout irait mieux... Mais je vois ce que tu peux... Je sais où je jalousie!...

Et Léontine, dénouant tout d'un coup ses bras, se laisse tomber sur un fauteuil, et sanglote, la tête en arrière, les cheveux auréolés de poussière d'or, sous un rayon du soleil couchant.

Làdessus, Mufflo s'emballe; si on peut martyriser ainsi une telle merveilleuse enfant!... Il ira trouver la mère et lui dira son fait... Et clairement, et carrément!...

— ... Non ... je ne veux pas, s'écrie Léontine, elle prétendra encore que c'est moi... Elle me détesterait encore davantage... Et je veux ton bonheur..., ta tranquillité... Tant pis pour la mienne!...

— Mon bonheur... C'est toi! C'est ton bonheur à toi!... C'est ta tranquillité à toi! Je ne peux pas être heureux si je te sens triste. O chère petite Léontine, ou n'a donc pas encore compris que tu es tout pour moi, mon gaz, mon acétylène mon soleil, ma vie! etc...

(A suivre)

LA FRANCE

"En France, on ne se rend pas assez compte du bond prodigieux qu'a fait notre pays, depuis 1914, dans l'estime, la sympathie et l'admiration des peuples étrangers."

Cette réflexion m'était faite, ces jours-ci, par un grand Français, esprit d'élite, très fin, très observateur, qui, depuis plus de vingt ans, réside à l'étranger en un "poste d'écoute" des mieux situés pour tout entendre et pour apprendre.

Le fait est que plus enclins à la vanité qu'à l'orgueil, nous nous tenons pour satisfaits à nous savoir une nation brillante et ne prenons pas conscience ni même assez vif souci de notre vraie grandeur.

Déja nous nous remettons à nos querelles intérieures. Nous recommençons à dire du mal les uns des autres. Mais, sous ce rapport, on ne nous croira plus aussi aisément à l'extérieur qu'au temps où nos violentes coupes fraternellement échangées faisaient vraiment penser que la France était la cloaca maxima de l'univers.

Jadis, les Français vivant à l'étranger étaient le plus souvent au supplice lorsque la conversation tombait—c'est le mot, sur leur pays. C'étaient des critiques à n'en plus finir, tantôt brutalement acerbes, tantôt courtoisement ironiques ou, chose plus cruelle, doucement apitoyées.

Et que répondre, puisqu'on ne faisait que répéter le mal que nous disions de nous-mêmes.

Et puis, il y avait nos pièces de théâtre, nos romans, notre littérature légère ou folle: la seule à peu près dont les produits franchissaient la frontière. Il y avait nos grands journaux, si légers de ton, si minutieux dans l'étalage du "crime passionnel" et du "scandale bien parisien", si osés dans les attaques à l'autorité, si acharnés contre les personnalités les plus respectables.

Tout cela nous donnait figure d'un peuple fini ou finissant dans une décadence lamentable.

Et notre politique religieuse, nos lois persécutrices et spoliatrices, la "muflerie" de notre rupture avec le Chef suprême de la catholicité, le défilé de nos religieux et religieuses venant chercher sur la terre d'exil, un asile pour leur liberté de penser selon leur foi et de vivre selon leurs voeux; ces excès, ces iniquités criantes inspiraient, même aux étrangers des moins croyants, une triste idée de notre mentalité stupidement intolérante et de nos moeurs lourdement sectaires.

Et Paris, Paris surtout avait une réputation des plus équivoques. Paris, c'était bien la ville riche élégante, artiste, mais c'était plus encore la ville corrompue et corruptrice, le vaste emporium des plaisirs impurs, de la vie fièvreuse et sans frein, de la "noce" perpétuelle. C'était la Babylnoe moderne, objet d'écoeurante répulsion pour les uns, et pour les autres, d'ensorcelante attirance.

Nous n'oublierons jamais la pénible impression que nous éprouvâmes un jour, dans un village perdu au fond de l'agreste Bosnie. Un groupe de paysans nous demandait d'où nous venions.

— De France, répondimes-nous.

Ce mot ne leur dit rien. "France, Francia, Frankreich!" répétions-nous. Et, pas plus en italien qu'en allemand ou en français, ces rustres bosniaques ne comprenaient.

Mais quand nous eûmes prononce, mais le nom magnique de Paris clic qui les fit sursauteur.

— Paris! redisaient-ils en se donnant du coude, Paris!

Et ils échangeaient des sourires entendus, des clins d'oeil émerveillés et polissons.

Ils ne connaissaient pas la France, mais le nom magnifique de Paris trouant leur épaisse cervelle évoquait les récits de grandes fêtes, de somptueuses noces et d'origies rapportés par les voyageurs. Paris apparaissait à ces musulmans coiffés du fer rouge, comme une cité de rêve, mais de rêve malsain et sensuel, semblable à celui de leur paradis orgiaque.

Nous en fûmes profondément humilié.

Aujourd'hui, Dieu merci, ce pays et tous les autres connaissent Paris sous un autre jour. Paris cerveau et coeur d'un grand peuple.

Ils connaissent enfin la France. Partout, en Orient et en Occident, dans l'Ancien et le Nouveau Monde, on a vu à l'oeuvre, on a entendu les fils de la France. Et ce fut à tous. alliés, neutres et ennemis, une révélation de la vraie France.

Le public mondial a découvert quelle belle, forte et généreuse race dérobait jusque-là ses yeux la couche toute superficielle de nos plaisirs tapageurs, de notre littérature légère, de notre scepticisme moqueur et de notre folle politique.

Il a vu partout de près nos soldats et nos chefs. De ceux-ci il a apprécié le sérieux intellectuel, la distinction, la délicatesse, le jugement et le tact, la noblesse de caractère. De ceux-là, du poilu, il a admiré la bravoure fougueuse et pourtant réfléchie et avisée, l'entrain communicatif, le bon garçonnisme, le bon coeur, l'ingénieuse serviabilité et le fond sérieux qui se cache sous les apparences d'une frivolité insouciante.

Il s'est rendu compte que, de toutes les armées qui se sont entrechoquées, l'armée française est celle qui, au demeurant, garde la meilleure tenue morale.

Et cette armée d'une nation qui, depuis quarante ans, fait de la politique enragée contre la religion d'un peuple léger, sceptique. moqueur même des choses les plus sacrées, s'est révélée profondément religieuse. On s'attendait à ne ne voir que des parpiallots en ces troupiers, et on les a vus en foules, sinon tous, pratiquant leur religion avec entrain et sans respect humain.

Et cette "union sacrée" faite subitement en ce pays fameux par ses querelles religieuses et politiques, l'endurance des populations écrasées sous la botte de l'envahisseur, le sang-froid des autres aux heures les plus critiques, la volonté inébranlable de "tenir" devant l'ennemi jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'on "l'ait, et la tension soutenue de limmense labeur que requiert l'approvisionnement des guerres modernes, les découvertes de nos savants adaptant toujours les moyens aux nécessités nouvelles, tout cet imprévu déroutait l'idée que l'on s'était faite de la France dans le monde.

Puis, ce fut la victoire, conduite tambour battant et avec une maëstria incomparable par nos soldats et nos généraux. De ceux-ci l'univers sait les noms, et Foch apparaît au milieu d'eux comme Napoléon, le dieu de la guerre, à la tête de ses illustres lieutennants.

Et cependant les négociations de la paix, on reconnaît maintenant que l'opinion française est celle qui a vu juste, et que si notre diplomatie avait pu dominer les extravagances des idéologues anglo-saxons, le monde aurait enfin la paix qui n'existe pas encore.

Et en face de la révolution, quel est le pays qui s'est montré le plus sain, le plus robuste, le plus résistant? Quel est celui où la grève générale et l'anarchie se sont brisées contre le bon sens national? Quel est le gouvernement qui a mesuré à sa juste valeur le bolchévisme et qui s'est le mieux défendu contre ses infiltrations sournoises ou ses menaces audacieuses? Qui a eu raison dans la question polonaise? C'est la France, encore une fois, et le gouvernement français, A l'heure qu'il est, Millerand apparait comme le plus grand homme d'Etat de l'Europe.

Pour peu que la France continue, qu'elle achève de corriger sa grande erreur en renouant avec le Saint-Siège les relations que requièrent sa réputation, son prestige et ses intérêts, qu'elle maintienne en son sein l'union sacrée par le respect du droit et de la liberté, que, par un effort persévérant, elle relève sa natalité, le jour viendra bientôt où, non point par la force brutale, mais par le prestige politique et moral, par le consentement de l'estime et de la sympathie universelle, elle sera véritablement à la tête du monde.

—*Cyr.* (La "Croix".)

NOTICE TO CREDITORS

In the Matter of the Estate of Rachel Deniset, late of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, deceased.

All claims aaginst the above Estate must be sent to the undersigned at the Office of his Solicitors, Messrs. Bernier, Blackwood & Bernier, 401, Somerset Building, in the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, on or before the 4th day of December A. D. 1920.

Dated at Winnipeg. in Manitoba, this 13th day of October, A.D. 1920.

François Deniset,
Executor.

TRAVERSEE MOUVEMENTEE DE L'"EMPRESS OF FRANCE"



Les journaux nous ont entretenus brièvement il y a quelques temps de la rapide traversée de l'Atlantique de notre gouverneur-général, le duc de Devonshire, à bord du gigantesque paquebot de la Canadian Pacific Ocean Services, l'"Empress of France".

Son Excellence avait promis par câblogramme, de présider à un banquet donné en l'honneur de Sir Auckland Geddes par le Canadian Club de Londres. Le but du voyage du duc était toutefois d'assister au mariage de sa fille Dorothy Cavendish, au capitaine Harold McMillan, mais il voulait profiter de l'occasion qui s'offrait de rendre hommage à l'éminent diplomate anglais nouvellement nommé à l'ambassade de Washington.

Le départ du Canada devait s'effectuer de St-Jean, N.B. par l'"Empress of France", mais dès le début, la guigne vint déranger le programme et retarder les passagers. Le navire, qui devait démarrer le treizième jour du mois, dut à cause d'une violente tempête qui s'éleva soudain, attendre 24 heures plus tard pour quitter le port. Ce premier retard compromettait tellement le rendez-vous du duc de Devonshire, que celui-ci jugea à propos de consulter le capitaine Cook sur l'heure d'arrivée à Liverpool et sur la possibilité de tenir son engagement. Le commandant promit de faire donner aux machines leur maximum d'effort et de tenter l'impossible pour arriver à temps. Durant toute la traversée, le personnel fut sur les dents et chacun se tint à son poste dans le but de regagner le temps perdu au commencement du voyage. L'enthousiasme gagna bientôt les passagers et plusieurs d'entre eux suivirent la marche du paquebot avec le même entrain qu'ils auraient suivi une course sportive. L'"Empress" entra bientôt dans la rivière Mersey, mais là, un épais brouillard vint tout à coup se mettre à travers la route; cependant grâce à l'habileté du capitaine, ce dernier obstacle fut aussi surmonté et le paquebot jeta ses amarres dans le port de Liverpool, le jour et à l'heure indiqués pour son arrivée.

Il va sans dire que le commandant et les membres de l'équipage furent vivement félicités par le duc et par ceux qui l'accompagnaient pour leur excellent travail durant toute la traversée.

M. le Docteur F. Lachance est de retour d'un voyage de plusieurs mois en Europe.

AUBE NOUVELLE

(La Patrie)

Le "Spectator" d'Hamilton voudrait que l'exemple des citoyens de Calgary, qui ont fondé un club de langue française composé d'Anglais et de Français, fût suivi dans ntario.

"L'avantage de parler et de lire le français", écrit-il, "est si évident qu'il n'est pas besoin d'insister. Au point de vue national, il est de la plus grande importance de s'entendre avec nos concitoyens canadiens-français comme la connaissance de leur langue nous permet de le faire. Au point de vue éducationnel, la connaissance du français est aussi nécessaire. Les citoyens de langue anglaise ont tort de négliger d'apprendre les langues étrangères. Ils pourraient avantageusement former des clubs français, italiens, espagnols, etc. Ce serait un moyen de passer agréablement les heures de loisir."

Bon nombre de personnes dans Ontario apprennent à lire le français, mais l'occasion de parler notre langue leur manque. De sorte qu'elles n'ont pas le plaisir de causer avec nous lorsque nous les rencontrons, ni même de nous comprendre.

Des cercles comme celui de Calgary, où français et anglais fraternisent, feraient beaucoup de bien dans toute les provinces anglaises. Nos amis se familiariseraient vite avec notre langue dont les difficultés d'accent et de prononciation les déconcertent. En quelques semaines, en quelques mois, ils pourraient aborder la tribune.

Le "Mail and Empire" constate que l'étude du français se répand de jour en jour parmi nos concitoyens anglais, parce que ces derniers réalisent que c'est un excellent moyen de créer une meilleure entente entre les deux races. Tout le monde désire maintenant oublier les frictions anciennes et établir des relations plus cordiales.

Réjouissons-nous des bonnes dispositions des classes éclairées d'Ontario; ces sympathies évidentes préparent une réconciliation féconde en heureux résultats. Lorsque dans la grande province voisine l'on comprendra l'importance et l'utilité du français, les règlements qui paralysent l'enseignement de notre langue à l'école ne tarderont pas à disparaître.

Nous entrons véritablement dans une ère nouvelle. Le français reprend ses droits. Au Manitoba même, le doux parler de France retrouvera peut-être la voie des coeurs et des intelligences que le fanatisme n'a pas complètement atrophiés.

A quelle merveilleuse transformation n'assisterons-nous pas en cette grave période de reconstruction nationale.

D'intéressants projets de rapprochement et de propagande sont à l'étude. Il est question d'organiser, avec le concours du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des voyages qui permettraient à des centaines d'étudiants d'une province anglaise de faire plus ample connaissance avec les habitants de notre province. Les mêmes avantages seraient offerts à nos jeunes gens. Ces visites réciproques donneraient lieu à des réunions et à des fêtes où l'on pourrait se voir les uns et les autres tels que nous sommes et où les sots préjugés qui nous séparent seraient à jamais déracinés. Ces jeunes croisés, dont le nombre augmenterait d'année en année, deviendraient dans leurs millieux respectifs des apôtres ardents de la Bonne Entente.

Que ces rêves se réalisent ou non, il est évident que les nuages menaçants qui s'amoncelaient à l'horizon se dissipent et que l'aube radieuse d'un jour nouveau se lève.

L'harmonie, la concorde, l'union, la fraetrnité, succèdent aux divisions, aux malentendus, aux querelles intestines. Tant mieux.

C'EST UN ABUS

(L'Evenement)

Si les membres de la Commission du Commerce n'avaient pas perdu le sens des proportions, ils auraient hésité, avant de rendre leur dernier ukase, qui est un abus, sinon une extortion de pouvoir; ils auraient prévu qu'un tel acte d'arbitraire et d'injustice serait le signal d'un formidable tollé, d'un bout à l'autre du Canada, et d'une puissance suffisante pour renverser le frêle édifice de leur tribunal.

Depuis cinq ans que le prix du sucre montait sans cesse, ce tribunal, si complaisant aujourd'hui pour un groupe de producteurs, a presque complètement négligé de protéger le public. C'était la hausse irrésistible, contre laquelle il n'y avait qu'un moyen héroïque de défense, la privation. Ce fut une époque de fortune facile pour les producteurs, et ils en ont profité gloutonnement. Etant donné la nature humaine et sa faiblesse, il est difficile de leur en faire un crime. Mais lorsqu'ils tentent aujourd'hui de prolonger induement la période d'abondance, il est temps que l'indignation publique crie formidablement hôla!

Le peuple canadien a noblement fait son devoir, pendant la guerre, il a enduré patiemment les privations que les circonstances et le patriotisme lui imposaient. Il n'en mérite que davantage d'être protégé contre toute espèce de complicité pour maintenir, contre l'équité, les prix surélevés des articles. La décision de la Commission du Commerce de permettre la vente du sucre à plus de vingt sous la livre lorsqu'il se vend neuf centins, à quelques milles de nos grandes villes, est une criante et stupide injustice que nous ne subirons pas sans protester.

Il y a des tribunaux supérieurs auxquels on en appellera, sans doute, de la décision odieuse de la Commission du Commerce. Le gouvernement ou le parlement seront invités à protéger la masse contre les favoris, si, par hasard, la Cour Suprême juge que le tribunal inférieur n'a pas dépassé les limites de son pouvoir. Il y va de l'intérêt supérieur de l'ordre que cet acte de rapine, sanctionné par une décision tyrannique, soit empêché.

S'il en arrivait autrement, c'est le pauvre, l'ouvrier, le petit salarié qui seraient condamnés, par ces bons messieurs de la Commission du Commerce, à payer une surtaxe pour empêcher que les rafineurs canadiens ne dégorgent une faible partie de leurs profits de guerre. En effet, les riches ont vu venir la hausse du sucre et se sont protégés contre elle par des achats considérables, avant le grand coup des spéculations. Il n'en a pas été de même des gens du peuple. Ceux-ci ont subi la hausse assez longtemps, pour mériter d'être protégés justement contre ceux qui veulent maintenir en ce pays une hausse injuste et factise.

Nous demandons aux autorités de n'oublier point que le sucre est l'un des aliments indispensables de l'alimentation, surtout de l'alimentation des enfants. Sans doute, le public canadien n'exigera pas que le prix du sucre en Canada suive à la lettre les fluctuations du marché américain. Mais il y a une marge énorme entre les prix de Toronto et ceux de Chicago. Il n'y a pas de raison pour que le sucre se vende plus de 12 ou 15 sous la livre en Canada.

PETITES ANNONCES

CONCIERGE DEMANDE

On demande un concierge pour l'Ecole Provencher à Saint-Boniface. Adresser toutes demandes, spécifiant la qualification au Secrétaire de la Commission Scolaire de St-Boniface,

POSITIONS VACANTES

Le Conseil de la Cité de Saint-Boniface recevra des demandes jusqu'à 8 heures du soir, vendredi, le 22 octobre, 1920, pour remplir les positions suivantes:

1.—Comptable-sténographe pour le bureau de l'Ingénieur.

2.—Ingénieur avec certificat de troisième classe pour le service de la chaudière à vapeur préposée au dégèlement des borne-fontaines, conduites d'aqueduc. etc., pendant la saison d'hiver.

Les aspirants voudront bien mentionner leur âge, leur expérience et le salaire qu'ils désirent et rédiger leur demande de leur propre main.

Pour plus amples renseignements les candidats voudront bien s'adresser au bureau de l'Ingénieur.

Par Ordre.
Ernest GAGNON,
Greffier.

St-Boniface, Man., le 13 octobre, 1920.

Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusju'à midi, vendredi le 19 novembre 1920, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat, pour quatre ans, deux fois par semaine sur la route de Hove et St. Laurent, aller et retour. Devant commencer à la discretion du Maître des Postes Général.

On peut obtenir aux bureaux de postes de Hove, Ideal et St. Laurent et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignement quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 8 octobre 1920.

MEDECINS

AVOCATS & NOTAIRES